

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

ALLO BRUNO

25 FAUBOURG DE LA NEUVILL

51220 Cormicy

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/03/2026	F01260300096	410179	F01260300096	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	Cauroy-lès-hermonville					
NJB253A260	C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260.	6	M3	127.50	765.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	6	UN	1.50	9.00	20 %
506	TAXE CARBONE	6	UN	1.50	9.00	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	6	UN	2.50	15.00	20 %
552	ECO-PARTICIPATION	6	UN	1.68	10.08	20 %

Mode de règlement : PRELEVEMENT SEPA

Echéance : 15/05/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 808.08 €

Total TVA : 161.62 €

Total TTC : 969.70 €

RESTE A PAYER : 969.70 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260300096	F01260300096	31/03/2026	410179	ALLO BRUNO**

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 017905 Cauroy-lès-hermonville						
18/03/2026	008808450	410179	NJB253A260	C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260.	6	M3
18/03/2026	008808450	410179	552	ECO-PARTICIPATION	6	UN